



ECONOMIE CIRCULAIRE - ICADE PROMOTION TESTE LE RÉEMPLOI DE MATÉRIAUX À CAGNES-SUR-MER

Nice, France (5 octobre 2021) - La loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la **lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire** veut favoriser le **réemploi dans le secteur du bâtiment** qui représente environ 19% de la production de déchets du BTP, soit 46 millions de tonnes par an dont 87% proviennent d'opérations de démolition et de réhabilitation (source : ecologie.gouv.fr). En proposant une seconde vie aux produits issus de chantier de déconstruction ou de rénovation, **Icade Promotion s'engage dans une évolution des pratiques et encourage le passage d'une économie linéaire à une économie circulaire.**

L'EXEMPLE DE NATUREA À CAGNES-SUR-MER

D'une superficie de près de 2400 m², cet ensemble tertiaire situé à Cagnes-sur-Mer abritait les bureaux administratifs d'EDF. Il a été racheté par Icade Promotion afin d'y réaliser **un programme de logements et de commerces en pied d'immeuble** avec la volonté d'augmenter et de requalifier la part d'espaces végétalisés et ainsi revaloriser une parcelle laissée en désuétude. Dans le cadre de la démolition de l'existant, **Icade Promotion et son agence de Nice**, maîtres d'ouvrage du projet, ont choisi de déployer une démarche de réemploi pour éviter au maximum la production de déchets.

DÉROULÉ DE L'OPÉRATION

Le temps du diagnostic :

Deux diagnostics avant démolition ont été réalisés : l'un dédié à l'évaluation des déchets pouvant être recyclés, l'autre consacré aux ressources entrant dans le cadre du réemploi de produits. Définie par l'article L541-1-1 du Code de l'environnement, la notion de réemploi désigne une opération par laquelle les matériaux usagés sont remis directement à une structure dont l'objet est le réemploi et sont utilisés pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus.

Si certains matériaux ont été retenus pour être réemployés dans le futur projet, à l'instar des ferronneries bordant le site ou encore le béton architectonique qui, lui, sera concassé pour conforter les sous-sols durant les travaux, réduisant ainsi les émissions de CO₂ liées au transport des déblais, **les autres ont fait l'objet de dons** en échange d'une dépose préalable in situ par les preneurs.

Les matériaux réemployables ainsi identifiés représentent 90% du mobilier disponible sur site, 50% des équipements de portes de type poignées, tableaux électriques, stores..., 25% du plancher technique intérieur, brises soleils et pergolas extérieurs... ainsi que la pompe à chaleur collective sur toiture et les escaliers métalliques.

Une démarche de proximité :

L'ensemble des matériaux réemployables ont été recensés dans un catalogue produits de plus de 200 références afin de faciliter les démarches de recherche des potentiels preneurs menées auprès des plateformes professionnelles spécialisées (Cycle Up, R-Aedificare, Caprionis), l'éco-organisme Valdelia (pour le mobilier) et le Syndicat des Architectes de la Côte d'Azur (Saca). ***“C'est toutefois notre démarche de proximité en direction des artisans, collectivités et associations locales qui s'est révélée la plus efficace et a permis la réservation de la quasi-totalité des produits destinés au réemploi”***, souligne Michel Puy, directeur régional Icade Côte d'Azur.

La convention de reprise a été signée par les preneurs le 4 mars 2021 après l'élaboration d'un planning de récupération des matériaux sur site étalé sur un mois, associé à des plans de repérage des zones d'intervention. **Le chantier a ainsi pu démarrer le 12 avril**, avec l'intervention de la commune de Cagnes-sur-Mer qui a repris des stores, des pergolas métalliques extérieures, des tableaux d'affichage, des joues acoustiques ainsi qu'un portillon et une structure métallique intérieure. D'autres communes azuréennes se sont portées preneuses. Des entreprises de bâtiment également, ainsi que les associations **Soli-cités, Envie, SOS Gaspillage et le SACA** qui leur donneront une seconde vie

LES VERTUS DU RÉEMPLOI

Enfin, grâce à ce chantier de réemploi, **ce sont près de 200 tonnes équivalent CO2 qui seront évitées**, soit près de 117 aller-retours Paris-New York. **Le maître d'ouvrage économise également l'évacuation d'une centaine de bennes** pour le traitement des déchets. ***“L'autre vertu tient dans la mobilisation des équipes intervenantes, heureuses de contribuer à cette aventure et à réduire les impacts environnementaux par leur action”***, relève Michel Puy. Pour les collectivités, c'est aussi un moyen d'agir pour l'entretien des locaux et la réduction des dépenses publiques.

A propos d'Icade Promotion :

Icade Promotion développe des opérations de bureaux et de logements, ainsi que des grands équipements publics et des établissements de santé. Elle dispose de 21 implantations régionales au travers desquelles elle contribue au développement des villes vertes, intelligentes et responsables qui répondent aux nouveaux usages et modes de vie urbains. Icade Promotion appartient au groupe immobilier français Icade, filiale de la Caisse des dépôts et consignations.



CONTACT PRESSE :

Caroline STEFANI
 Agence Paradox Média
 T. +33 (0)6 60 11 16 37
 M. caroline@paradox-media.fr
 www.paradox-media.fr

Icade immobilier
 www.icable-immobilier.com

